

Énergie hydraulique

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2007

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 25 juin 2007, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement » :

1. constate que le potentiel hydraulique du bassin du Rhin Supérieur est bien exploité mais pourrait encore être développ;
2. se félicite des travaux en cours à la centrale de Rheinfelden, l'un des plus gros chantiers d'Europe;
3. souhaiterait, si cela s'avère possible, l'implantation d'une nouvelle centrale dans le Rhin Supérieur, dans un ou plusieurs lieux à déterminer après concertation, par exemple à Gamsheim;
4. estime qu'il est nécessaire d'exploiter tout le potentiel hydraulique du Rhin et de ses affluents, car il s'agit d'une énergie propre et d'une composante essentielle du développement énergétique;
5. constate qu'il existe des réglementations prenant en compte la nécessité d'intégrer, pour tout nouveau projet, les conséquences écologiques;
6. souhaite l'intensification de la coopération et l'instauration d'une planification globale et commune à tous les territoires du Rhin Supérieur, prenant en compte les potentialités de développement, ainsi que les diverses formes d'utilisation de l'eau;
7. estime qu'une telle planification devrait tenir compte du contexte général de développement sous toutes ses formes, des impératifs de la navigation fluviale et de l'intégration, sous tous ses aspects, de la nécessaire protection des populations concernées;
8. demande que l'on veille à la préservation d'un équilibre entre les exigences énergétiques et économiques, et les préoccupations environnementales;
9. souhaite que la Conférence du Rhin Supérieur se penche sur la thématique de l'énergie hydraulique, dans le cadre de l'un de ses groupes de travail.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Gouvernement fédéral, au Land Baden-Württemberg, au Land Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'environnement, aux Gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au Gouvernement français.
- A la Conférence du Rhin Supérieur.